

**Sujet :** enquête publique projet S3REnR

**De :** Eolien Oise <eolien60@gmail.com>

**Date :** 22/12/2023 21:30

**Pour :** RTE-DI-S3RENr-LILLE <rte-di-s3renr-lille@rte-france.com>

**Copie à :** Eolien Oise <eolien60@gmail.com>

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de eolien60@gmail.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**EXPÉDITEUR EXTERNE:** Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Madame, Monsieur,

La découverte toute récente de la présente enquête publique qui se termine aujourd'hui même (par ailleurs planifiée à une période mal choisie pour un public généralement accaparé par les nombreuses occupations de fin d'année) ne permet pas de prendre connaissance de l'intégralité des informations, ni de se prononcer de manière satisfaisante sur le sujet au regard des délais impartis.

Je me contente par conséquent de manifester ma désapprobation sur le principe de prétendre vouloir planifier l'évolution du réseau électrique des Hauts-de-France, dont le développement est à ce jour essentiellement dédié au bénéfice du développement de l'éolien terrestre, alors même que le SRADDET des Hauts-de-France n'est pas définitivement fixé, et que la mise en œuvre de la loi du 10 mars 2023 (loi APER) n'a pas réellement commencé.

N'est-ce pas ce qu'on appelle mettre la charrue avant les bœufs ?

A l'heure où beaucoup conviennent que notre région, aujourd'hui en état de saturation éolienne avérée, a atteint ses limites en la matière (en dépit des « gisements » mentionnés), et où les habitants aspirent majoritairement à d'autres solutions, il semblerait sage de ne pas engager inconsidérément l'argent du contribuable sans preuve d'une maîtrise ajustée aux besoins réels et d'un calendrier cohérent avec les décisions à venir des acteurs locaux (décisions conformes aux besoins exprimés par le public).

En ce qui concerne la « quote-part des producteurs d'électricité EnR dans l'investissement prévisionnel » je m'interroge sur la pertinence de remettre à posteriori cette question à une décision des préfets, alors que de nombreuses incertitudes existent à ce jour sur l'économie de la filière éolienne et de ses pratiques invasives sur notre territoire, sans réel contrôle des services de l'Etat.

Pour rappel sur ce point, la cour des comptes a rendu un avis et émis une série de recommandations, notamment sur l'opacité actuelle relative aux garanties financières des opérateurs de la filière éolienne : Selon la Cour des Comptes, « *Malgré les recommandations des rapports précédents de la Cour, l'économie des parcs éoliens reste mal connue : depuis l'étude réalisée par la CRE en 2014, ni cette dernière, ni la DGEC, ni EDF OA, ni l'Ademe n'ont conduit d'analyses sur des données réelles et comptables provenant d'un échantillon suffisant de parcs.* » ( Cf.Cour des Comptes, LES SOUTIENS A L'EOLIEN TERRESTRE ET MARITIME Exercices 2017 et suivants, délibérés le 19 mars 2023 p 9 et suivantes)

N'est-il pas temps d'assainir cette question en amont de toute planification et décision par les services de l'Etat dédiés ?

Enfin et surtout, les récentes décisions en faveur d'un redéploiement justifié du nucléaire sur notre territoire doit nous interpeller sur l'opportunité de développer à tout prix, et en parallèle, un réseau

diffus et coûteux dont l'avenir est incertain au regard des enjeux du moment.

Trop d'erreurs ont été commises à ce jour.

Il est temps de revenir à une stratégie cohérente basée sur des éléments fiables et concertés, et non sur des prévisions dictées par un opportunisme d'affichage.

Cordialement,

Nathalie Leurent

Présidente Eolienne60

Administrateur de la Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France

Déléguée Oise Sites & Monuments

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

2-signature courriels EF.gif

17179869184

Go